

Mission optionnelle :
Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Action n°3 : Créer les conditions de parcours de formation attractifs pour les professionnels de santé du territoire

Mission(s) ACI	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	<p>« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients • Assurer la répartition des professionnels de santé sur le territoire • Assurer l'efficience du système de santé • Adapter l'offre de formation à l'évolution des besoins de santé de la population
Contexte de l'action	<p>Les perspectives d'acquisition de nouvelles compétences constituent un vecteur de motivation fort pour les professionnels de santé, pouvant en inciter à venir s'installer sur le territoire, et y demeurer ensuite. De même la formation des collaborateurs des professionnels de santé contribue à améliorer les conditions de travail et la performance de l'activité des professionnels.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la formation continue des professionnels de santé • Mutualiser et développer les formations pluriprofessionnelles
Personnes référentes de l'action	
Éléments du diagnostic territorial	<p>Peu de lisibilité de l'offre de formation sur le territoire de la CPTS</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Former les professionnels à l'utilisation de nouvelles pratiques comme l'utilisation du matériel technique partagé et mis à disposition par la CPTS (Echographie, holter rythmique et tensionnel, matériel de dépistage auditif et visuel, polysomnographie, ...). Certains de ces matériels peuvent être utilisés dans le cadre de procédures de télémédecine.

	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins de formation des professionnels de santé de la CPTS • Co-organisation de formations in-situ permettant de recruter des collaborateurs bénéficiant d'une formation adaptée aux besoins locaux. • Promotion de ce dispositif auprès du GHT
Lien avec les autres actions de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'accueil des professionnels de santé • Valoriser les opportunités professionnelles du territoire • Attractivité
Public bénéficiaire	Tous les professionnels de santé de la CPTS
Territoire couvert	Ensemble du territoire de la CPTS
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Assurance Maladie • Conseils de l'ordre des professions médicales et paramédicales • Centre de ressource de la maison des spécialistes • GHT
Début de l'action	A débiter à partir du 4 ^{ème} trimestre 2022